

Abonnement Optile et abonnement Navigo : quelles sont les modalités de chacun ?

Sur le département du 91, deux abonnements de transports scolaires sont proposés aux élèves pour se rendre vers leurs établissements scolaires : l'abonnement Optile ou l'abonnement Navigo.

→ Abonnement Optile :

A qui est destinée la carte de transport scolaire Optile ?

La carte de transport scolaire Optile , est un titre de transport valable uniquement pour **un aller-retour quotidien** entre le domicile et l'école, à effectuer pendant la période scolaire sur une lignes identifiées (cette carte, ne permet pas de voyager durant les vacances scolaires).

Elle est destinée **aux collégiens et lycéens** suivants un enseignement du premier ou second degré ou une classe de préparation à l'apprentissage.

Par ailleurs, cette carte est délivrée par nos services de **Transdev Sud Yvelines** sous condition d'une inscription.

Conditions d'éligibilité :

Afin de pouvoir bénéficier de la carte scolaire Optile, les conditions suivantes sont à respecter :

- **Résider en Île-de-France** : une seule adresse de domicile peut être retenue.
- **Être âgé de moins de 21 ans** au 1er septembre de l'année scolaire de souscription.
- **Être scolarisé** avec le statut d'externe ou demi-pensionnaire au collège ou au lycée.
- **Être domicilié à 3km ou plus** de l'établissement de scolarisation.
- Le trajet doit faire 2 ou 3 sections maximum pour pouvoir obtenir la subvention du Département 91 (seuls trajets subventionnés par le Département 91) la liste est disponible en PJ dans le mail.
- La souscription doit intervenir avant **le 31 octobre 2025***

* Au-delà, seules les demandes relatives à une situation particulière (déménagement, changement d'établissement ...) pourront être examinées.

Comment souscrire à la carte scolaire Optile ?

1. **Le dossier Optile est à imprimer et à compléter**
> L'ensemble des champs des parties A / B / C sont obligatoires, la zone D est facultative (envoi des dossiers directement en mairie début juin et sinon disponible en PJ dans le mail).
> Le cachet et la signature de l'établissement scolaire sont **également obligatoires pour toute nouvelle souscription**.
2. Dans une enveloppe, joignez à votre dossier votre règlement par chèque à **l'ordre de Transdev** (précisions des prix dans le fichier en PJ, le prix de l'abonnement diffère selon la section de l'arrêt : 2 sections = 224,30€, 3 sections = 299,60€ - attention des communes subventionnent la carte le tarif est de 172€).
> Aucune photo, ni enveloppe préimbrée ou tout autre élément n'est à envoyer.
3. Envoyez par courrier simple votre dossier à l'adresse suivante :

TRANSDEV SUD YVELINES
3 rue Ampère
78120 Rambouillet

4. Recevez dans les meilleurs délais la carte scolaire à l'adresse que vous nous aurez communiquée sur le dossier.

→ **Abonnement Navigo :**

Il existe 2 types d'abonnements Navigo qui peut être utilisés par les élèves pour se rendre vers leurs établissements scolaires. Ces abonnements conviennent pour les élèves n'étant pas éligibles à l'abonnement Optile ou souhaitant pouvoir combiner plusieurs transports ou les emprunter les week-ends et pendant les vacances scolaires.

Conditions d'éligibilité :

1. L'abonnement Navigo Junior :

- Vous êtes un jeune de **moins de 11 ans au 31 décembre 2025**.
- Vous résidez **en Île-de-France**.
- Prix de l'abonnement : **24.80€/an**

2. L'abonnement Navigo Imagin'R :

- Vous êtes élève de **primaire, secondaire ou apprenti**.
- Vous résidez en **Île-de-France**.
- Prix de l'abonnement : **392.30€/an collégien, lycéen et apprenti**.

Le passe Navigo permet de **se déplacer toute l'année les week-ends et en périodes de vacances scolaires compris**. Il permet d'emprunter toutes les lignes du réseau Sud Yvelines et le TàD sur réservation.

Comment souscrire à un passe Navigo ?

1. Se rendre sur le site suivant : <https://www.iledefrance-mobilites.fr/imagine-r>
Puis **se créer un compte**, se rendre sur son Espace Personnel, rubrique « Commander une carte Navigo Imagin'R ou Junior » - [se munir d'une photo à télécharger ou en prendre une directement en ligne lors de la commande](#).

La carte sera délivrée par Navigo, **et envoyée sous 10jours** directement à domicile à l'adresse de résidence renseignée plus tôt.

2. Ou se rendre immédiatement en **Gare**, pour effectuer la carte directement au comptoir avec un justificatif d'identité de l'élève et un justificatif de domicile. La photo sera directement réalisée sur place.

Le passe Navigo est délivrée une première fois gratuitement, et est nominatif.

Pour toute demande, nous avons mis en place une adresse mail pour vous répondre plus facilement : scolaires.csy@transdev.com.

Les dossiers ne doivent pas être envoyés par mail.